



JOURNAL PAROISSIAL

de l'Ensemble Paroissial de La PIQUE

(Secteurs de Luchon / Cierp-Gaud / St Béat)



"Je leur ai fait connaître ton nom, et je le ferai connaître, pour que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux, et que moi aussi, je sois en eux." (Jn 17,26)

OCTOBRE 2025

Presbytère de Luchon : 7, av. Carnot 31110 BAGNERES-DE-LUCHON
Tél : 05.32.45.00.00 - Email : paroisseluchon@gmail.com

Presbytère de Cierp : 11, rue des Escaliers 31440 CIERP-GAUD
Tél : 05.61.79.50.07 - Email : paroisseluchon@gmail.com

"LA GRÂCE JUBILAIRES : L'INDULGENCE PLÉNIÈRE

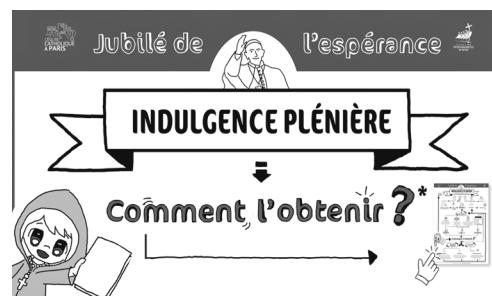
Dans l'Église, lors des années jubilaires, il est de coutume que le Pape accorde une indulgence plénière aux fidèles qui entreprennent la démarche spirituelle pour l'obtenir. Expliquons ce qu'est une indulgence plénière et sa finalité, afin que chacun puisse comprendre la richesse de ce trésor, à ne pas gaspiller. Aujourd'hui encore, nous avons une conception très erronée des indulgences, ce qui nous conduit malheureusement à les négliger, ce qui est fort dommage et bien triste !

L'indulgence est une rémission devant Dieu de la peine temporelle due pour les péchés dont la faute a déjà été effacée. Les fidèles, bien disposés, obtiennent cette indulgence sous certaines conditions précises par l'intermédiaire de l'Église, qui, en tant que ministre de la Rédemption, distribue et applique de sa propre autorité le trésor de la satisfaction du Christ et des saints.

Une indulgence est partielle ou plénière, selon qu'elle efface une partie ou la totalité de la peine temporelle due pour le péché. Les indulgences, partielles ou plénaires, peuvent toujours être appliquées aux défunt par intercession (ou suffrage).

Une indulgence plénière ne peut être obtenue qu'une fois par jour, sauf pour les mourants, pendant qu'ils reçoivent le sacrement de l'Onction des malades.

Pour obtenir une indulgence plénière, il faut accomplir l'acte auquel elle est liée et remplir



trois conditions : la confession sacramentelle, la communion et la prière aux intentions du Saint-Père. De plus, il faut exclure tout attachement à un péché, même vénial. De ces trois conditions, la confession sacramentelle peut être remplie dans les huit jours précédent ou suivant l'acte prescrit et accompli. Il convient que la communion et la prière aux intentions du Saint-Père aient lieu le même jour que l'acte prescrit et accompli. Concernant la prière pour le Pape, à ses intentions, pour sa personne et son ministère, l'Église invite à prier le "Notre Père" et le "Je vous salue Marie", tout en ayant la possibilité de réciter en plus telle ou telle autre prière selon sa piété et sa dévotion au Pape.

Dans sa paternelle bonté, notre Archevêque, que nous remercions sincèrement, a bien voulu choisir la Cathédrale Saint-Bertrand comme lieu diocésain où chacun de ceux qui entreprendront la démarche proposée pourra obtenir l'indulgence plénière accordée par l'Église au cours de cette Année Jubilaire, aussi bien pour lui-même que pour un membre défunt de

sa lignée.

Cette démarche sera possible uniquement le jeudi 16 octobre 2025, de 14h15 à 18h, et le dimanche 19 octobre 2025, de 14h15 à 18h.

Un dépliant sera mis à disposition de tous dans la Cathédrale, expliquant la démarche et le parcours (les actes prescrits à accomplir). Puisse chacun bénéficier de la grâce du Jubilé 2025, l'indulgence plénière accordée par notre Mère, la Sainte Église.

Abbé Benjamin-Marie PROSPER +, curé

FÊTE DE TOUS LES SAINTS 2025

Messes et Bénédictions des tombes Secteur Luchon

Lundi 27	16h30	Moustajon	Vendredi 31 octobre	9h	Messe Luchon
Mardi 28 octobre	14h15	Portet-de-Luchon		10h15	Cazeaux-de-Larboust
	15h	Jurvielle		11h	Gouaux-de-Larboust
	15h30	Poubeau		14h30	Castillon-de-Larboust
	16h	Cathervielle		15h15	St-Aventin
	16h30	St-Pé-La-Moraine		16h15	Billière <i>suivi de</i> Bernet
	17h15	Garin		17h	Oô
	18h	Messe Garin		18h	Oô : Messe anticipée Toussaint
	9h45	Artigue		10h30	Luchon : Messe Toussaint
	10h30	Sode		12h30	Cim. Luchon N°1
mercredi 29 octobre	11h	Juzet-de-Luchon		14h30	Cim. Luchon N°4
	14h30	Moustajon		15h15	Cim. Luchon N°2
	15h05	Antignac		16h00	Cim. Luchon N°3
	15h45	Salles-et-Pratviel	Dimanche 03 novembre <u>Fidèles Défunts</u>	10h30	Luchon : Messe des Défunts
	16h30	Gouaux-de-Luchon		14h	Benqué Dessus et Dessous
	17h15	Cier-de-Larboust		14h45	Saccourvielle
	18h	Messe Cier-de-Luchon		15h15	St-Paul-d'Oueil
Jeudi 30 octobre	14h30	Cazaril-Laspènes		16h	Mayrègne
	15h	Trébons-de-Luchon		16h30	Caubous
	16h	Montauban-de-Luchon (ancien)		17h	Cirès
	16h	Montauban-de-Luchon (nvo)		17h30	Bourg-d'Oueil
	17h	St-Mamet			
	18h	Messe St-Mamet			

Messes et Bénédictions des tombes Secteur Cierp-Gaud / Saint Béat

Samedi 1er Novembre TOUSSAINT				Dimanche 02 novembre Commémoration des Fidèles Défunts			
9h	Burgalays	9h	Melles	9h30	St-Béat. Nvo.Cim.		
9h45	Baren	9h45	Fos	10h	St-Béat. Anc.Cim.		
10h15	Pont-de-Cazaux	10h15	Arlos	10h30	Messe St Béat		
10h45	Cazaux– Layrisse	10h45	Lez	11h50	Géry		
11h15	Lège	11h30	Argut-Dessus	14h	Estenos	14h	Mont-de-Galié
11h45	Guran	12h	Argut-Dessous	14h30	Ore	14h30	Lourde
14h30	Bachos	14h30	Coulédous	15h	Fronsac	15h	Saint-Pé-d'Ardet
15h	Binos	15h15	Ger de Boutx	15h30	Chaum	15h30	Antichan
15h30	Signac	16h45	Boutx	16h	Bezin-Garaux	16h	Frontignan
16h	Cierp			16h30	Eup		
16h45	Marignac						
17h30	Gaud						
18h	Messe Gaud						

O C T O B R E 2 0 2 5

Samedi	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<u>27 septembre</u> 18h Guran <i>Fête Locale</i> 18h St-Paul-d'Oueil	<u>28 septembre</u> 10h30 Eup <i>Fête Locale</i> 10h30 Luchon <i>18h Vêpres</i>)	29 18h Luchon	30 9h Cierp 9h30 Luchon <i>+ café Presbytère</i>	<u>1er octobre</u> 9h Cierp 17h15 Luchon Chapelet <i>+ 18h Messe</i>	02 15h Era Caso 18h Cierp <i>+ adoration</i> 17h30 Luchon <i>Adoration/ Confessions</i> 18h30 Luchon	03 9h Cierp + Confessions 9h Luchon
<u>04 octobre</u> 18h Gaud <i>(Défunts)</i> 18h Luchon 90 ans des Fils de Luchon <i>(Défunts Fils de Luchon)</i>	<u>05 octobre</u> 10h30 St-Béat 10h30 Oô <i>(Défunts)</i>	06 18h Luchon	07 9h Cierp 9h30 Luchon <i>+ café Presbytère</i>	08 9h Cierp 17h15 Luchon Chapelet <i>pas de Messe à Luchon</i>	09 18h Cierp <i>+ adoration</i> 17h30 Luchon <i>Adoration/ Confessions</i> 18h30 Luchon	10 9h Cierp + Confessions 18h Luchon
<u>11 octobre</u> 18h Antichan 18h Garin	<u>12 octobre</u> 10h30 Cierp 10h30 Luchon <u>Journée Paroissiale</u> <i>(16h Vêpres)</i>	13 18h Luchon	14 9h Cierp 9h30 Luchon <i>+ café Presbytère</i> 16h30 G.Rouy	15 9h Cierp 17h15 Luchon Chapelet <i>+ 18h Messe</i>	16 18h Cierp <i>+ adoration</i> 17h30 Luchon <i>Adoration/ Confessions</i> 18h30 Luchon	17 9h Cierp + Confessions 18h Luchon
<u>18 octobre</u> 18h Gaud 18h St Aventin	<u>19 octobre</u> 10h30 St Béat 10h30 Luchon	20 /	21 9h Cierp 9h30 Luchon <i>+ café Presbytère</i>	22 9h Cierp 17h15 Luchon Chapelet <i>+ 18h Messe</i>	23 18h Cierp <i>+ adoration</i> 17h30 Luchon <i>Adoration/ Confessions</i> 18h30 Luchon	24 9h Cierp + Confessions 18h Luchon
<u>25 octobre</u> 18h Boutx 18h St-Paul-d'Oueil	<u>26 octobre</u> 10h30 Cierp 10h30 Luchon <i>(18h Vêpres)</i>	27 18h Luchon	28 9h Cierp 18h Garin	<u>29</u> 9h Cierp 18h Cier-de-Luchon	31 18h Cierp <i>+ adoration</i> 18h St-Mamet	31 9h Cierp + Confessions 18h Oô <i>(Messe Anticipée de la Toussaint)</i>
Samedi 1er novembre TOUSSAINT 18h00 Gaud 10H30 Luchon	Dimanche 02 novembre COMMEMORATION DES FIDELES DÉFUNTS 10h30 St Béat 10h30 Luchon				Samedi 04 octobre à 18h à Luchon Messe des 90 ans des FILS DE LUCHON	

JOURNÉE PAROISSIALE — Dimanche 12 octobre 2025

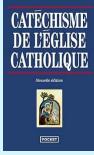
10h30 Messe Luchon 12h00 : Repas partagé Moment convivial 16h : Vêpres	<p><u>Pour le repas :</u></p> <p><u>Pas besoin de vous inscrire</u> <u>Venue librement nous rejoindre</u></p> <p>Nous recommandons le formule du repas partagé. Chacun apporte une, entrée, un plat ou un dessert... ou tout à la fois... !!!</p>
---------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PARTAGE BIBLIQUE et CATÉCHÉTIQUE

Au Presbytère de LUCHON

Tous les 1er mardis du mois de 18h à 19h

Lecture continue du Catéchisme de St Jean-Paul II



1ère rencontre :

Le mardi 07 octobre

Tous les 3ème lundis du mois de 19h à 21h

Partage de la Parole de Dieu des textes du dimanche

Le lundi 20 octobre

avec un repas partagé



Communiqué des membres du M.C.R. de Montréjeau aux retraités de l'ensemble paroissial de La Pique

Après la rentrée des écoliers, puis celle des étudiants, voici venir la rentrée des retraités du M.C.R. (Mouvement chrétien des retraités) anciennement appelé « Vie Montante ».

Sur Montréjeau, nous nous retrouvons 1 fois par mois au presbytère (le 1 er mardi) pour réfléchir sur des sujets de société à la lumière de l'Evangile aidés d'un petit livret national.

En plus de ces rencontres spirituelles et pour que « notre charité se fasse inventive » nous préparons un spectacle que nous proposons dans les EHPAD et maisons de retraite. Le jeudi 25 septembre nous étions venus jouer à la Maison de Retraite Gabriel Rouy de Luchon à 14h00.

Si vous le voulez, voici les coordonnées pour nous contacter et nous laisser un message :

- ⇒ Marie-Georges TAUZIEDE-CAPOT : 06 73 17 56 97
- ⇒ - Christian et Anne : 05 62 39 55 09
- ⇒ - Germaine SERVETAZ : gege031@orange.fr

Il y a quelques années à Luchon une équipe M.C.R. était dynamique et nous rejoignait 1 fois par trimestre soit à Saint-Gaudens, soit à Montréjeau lors des rencontres avec Commingeoises. Pourquoi ne pas recommencer avec les anciens comme les nouveaux retraités ??? !!!

SOLENNITE DE ST BERTRAND DE COMMINGES

DEMARCHÉ JUBILAIRE

Porte Sainte seulement les :

Jeudi 16 octobre et dimanche 19 octobre

De 14h à 18h

Démarche personnelle du Jubilé

Dimanche 19 octobre

11h15 : Messe pontificale

Présidée par Monseigneur Philippe CURBELIÉ

Archevêque Titulaire d'UTIQUE

Sous-Secrétaire du Dicastère de la Doctrine de la Foi

12h15 Procession des Reliques dans le Cloître

13h30 Repas partagé (tiré du sac) à La Résidence

15h30 Vêpres Solennelles pontificales

CHAPELET

LUCHON : Tous les mercredis 17h15

Marignac : mardi 07 octobre à 15h ;

Ore : samedi 11 octobre à 11h ;

Fos : vendredi 31 octobre à 16h

CONFESIONS

à Luchon : Tous les jeudis : 17h30 -18h15

ou sur RDV au 06.08.02.76.22

à Cierp : Tous les vendredis : à 9h30

ADORATIONS

Tous les jeudis :

Luchon de 17h30 à 18h30

Marignac de 18h30 à 19h

Secrétariats de l'Ensemble Paroissial de la Pique

paroisseluchon@gmail.com

A Luchon :

05 32 45 00 00

A Cierp :

05 61 79 50 07

Mardi : 10h-12h

Vendredi : 10h-12h

Mardi : de 14h à 17h